

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITES**

#### **ARIJE EL-MEDINA**

3 Rue el Ksar La médina de Sfax – BP95, 3079 Sfax

La société ARIJE EL-MEDINA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 03 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mehdi Ben Daly.

**BILAN**  
**ARIJE EL MEDINA**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE**  
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b><u>Actifs</u></b>		<b>3 528 800</b>	<b>3 491 942</b>
<b><u>Actifs Non Courants</u></b>		<b>1 823 014</b>	<b>1 426 772</b>
<u>Actif Immobilisé</u>			
Immobilisations incorporelles		-	-
Amortissement Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles	<b>A.1</b>	1 826 571	1 429 852
Amortissement Immobilisations corporelles	<b>A.1</b>	(3 557)	(3 080)
Immobilisations financières		-	-
<u>Total des actifs immobilisé</u>		<u>1 823 014</u>	<u>1 426 772</u>
Autres Actifs Non Courants		-	-
<b><u>Actifs Courants</u></b>		<b>1 705 786</b>	<b>2 065 170</b>
Stocks		-	-
Provision sur stock		-	-
Clients et Comptes Rattachés		-	-
Provision sur clients		-	-
Autres actifs courants	<b>A.2</b>	268 297	203 927
Provision sur autre actifs courants		-	-
Placements & autres actifs financiers	<b>A.3</b>	1 300 000	1 800 000
Liquidité et équivalent de liquidité	<b>A.4</b>	137 489	61 243

**BILAN**  
**ARIJE EL MEDINA**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE**  
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b><i>Capitaux propres et Passifs</i></b>		<b>3 528 800</b>	<b>3 491 942</b>
<b><u>Capitaux propres</u></b>		<b>3 501 902</b>	<b>3 479 768</b>
Capital social		3 500 000	3 500 000
Réserves légale		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultat reporté		(20 232)	(47 124)
<i>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>3 479 768</u>	<u>3 452 876</u>
Résultat de l'exercice		22 134	26 892
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	<b><i>C.1</i></b>	<b>3 501 902</b>	<b>3 479 768</b>
<b><u>Passifs</u></b>		<b>26 898</b>	<b>12 174</b>
<i>Passifs Non Courants</i>		-	-
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		-	-
<i>Passifs Courants</i>		26 898	12 174
Fournisseurs et comptes rattachés	<b><i>P.1</i></b>	7 432	4 494
Autres passifs courants	<b><i>P.2</i></b>	19 466	7 680
Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers		-	-

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARIJE EL MEDINA**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE**  
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>		<b>=</b>	<b>=</b>
Revenus		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
<b><u>Charges d'exploitation</u></b>		<b><u>70 657</u></b>	<b><u>97 279</u></b>
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	<b>R.1</b>	49 022	42 253
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>R.2</b>	287	220
Autres charges d'exploitation	<b>R.3</b>	21 348	54 806
Transfert de charges		-	-
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>(70 657)</u></b>	<b><u>(97 277)</u></b>
Charges financières nettes	<b>R.4</b>	(137)	(863)
Produits des Placements	<b>R.5</b>	102 588	117 075
Autres gains ordinaires	<b>R.6</b>	1	14 079
Autres pertes ordinaires	<b>R.7</b>	(3 933)	(5 419)
<b><u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u></b>		<b><u>27 862</u></b>	<b><u>27 592</u></b>
Impôt sur les bénéfices		4 774	500
Contribution sociale de solidarité		955	200
<b><u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u></b>		<b><u>22 134</u></b>	<b><u>26 892</u></b>
Éléments exceptionnels		-	-
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>22 134</u></b>	<b><u>26 892</u></b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**ARIJE EL MEDINA**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE**  
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<i><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></i>	<i><u>(27 036)</u></i>	<i><u>(95 745)</u></i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>22 134</b>	<b>26 892</b>
<b>Modification comptable</b>	-	-
Ajustement pour		
* Amortissement	477	(12 454)
* Provision	-	-
* Reprise sur provision	-	-
Variation		
* Créances clients	-	-
* Autres actifs courants et non courants	(64 371)	(98 861)
* Fournisseurs et autres dettes	14 724	(11 322)
Plus ou moins-values de cession	-	-
<i><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></i>	<i><u>(396 718)</u></i>	<i><u>(175 692)</u></i>
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(396 718)	(175 692)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
<i><u>Flux de trésorerie liés aux act. de financement</u></i>	<i><u>500 000</u></i>	<i><u>(775 883)</u></i>
Remboursements des emprunts	-	-
Flux de placement	500 000	(775 883)
<b><u>Variation de trésorerie</u></b>	<b><u>76 246</u></b>	<b><u>(1 047 320)</u></b>
<b><u>Trésorerie au début de l'exercice</u></b>	<b><u>61 242</u></b>	<b><u>1 108 562</u></b>
<b><u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u></b>	<b><u>137 488</u></b>	<b><u>61 242</u></b>

***Notes Relatives  
Aux Etats Financiers***



Sont représentées ci-après les notes inhérentes à la présentation de la **Société Arije El Medina** ainsi que celles relatives aux méthodes et principes comptables adoptés lors de l'arrêté des états financiers au 31 Décembre 2022.

## ***I. Présentation de la Société ARIJE EL MEDINA***

**CREATION** : La Société **Arije El Medina** est une Société Anonyme constituée par son assemblée générale constitutive du 12 Octobre 2014.

**CAPITAL SOCIAL** : Le capital de la société est fixé à trois million cinq cent mille Dinars (3 500 000 DT) et est représenté par trois mille cinq cent (3 500) actions de mille Dinars (1.000 DT) chacune et numérotées de 1 à 3 500.

**ACTIVITE** : La société a pour objet :

- La conservation et la réhabilitation des sites patrimoniaux et historiques y compris :
  - Le lancement de musées, d'espaces culturels et de divertissement ayant pour but la préservation des sites patrimoniaux ;
  - Le lancement d'espaces de spectacles culturels ;
  - Le lancement de cafés et de restaurants culturels ;
  - La production de supports audiovisuels ayant un caractère culturel ;
  - La documentation du patrimoine matériel et immatériel ;
- Et généralement, toutes les opérations mobilières ou immobilières, financières, commerciales, de services, de gestion ou d'assistance technique, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

## ***II. Déclaration de Conformité***

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

### ***III. Principes Comptables Appliquées***

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

#### **III.1 Unité monétaire**

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de la clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change ont été imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

#### **III.2 Immobilisations**

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- Une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux suivants :

Matériel de transport	:	20 %
Equipements de bureau	:	20 %
Matériel informatique	:	33,33 %
Agencement, Aménagement et Installations	:	10 %
Autres Immobilisations Corporelles	:	20 %

Les immobilisations de faible valeur sont amorties intégralement dès le premier exercice de leur mise en service.

### **III.3 Taxes sur la valeur ajoutée**

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

## IV. Notes sur les Etats Financiers

### A.1 : Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	Valeur d'acquisition	Amt. & Provisions	VCN
Terrains	16 835	-	16 835
Constructions	1 805 961	-	1 805 961
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 775	(3 557)	218
<b>Total</b>	<b>1 826 571</b>	<b>(3 557)</b>	<b>1 823 014</b>

### A.2 : Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Fournisseurs débiteurs	59 383	61 434	32 650
Produits à recevoir	-	25 569	25 569
Report d'impôt	52 708	33 919	2 759
Crédit de TVA à reporter	156 206	82 034	37 351
Charges constatées d'avances	-	971	530
<b>Total</b>	<b>268 297</b>	<b>203 927</b>	<b>98 859</b>

### A.3 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Bons du trésor et bons de caisse à -1an	1 300 000	1 800 000	(500 000)
Autres placem. A -1an et créances ass.	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>(500 000)</b>

### A.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Banques	137 186	60 503	76 684
Caisse siège social	303	740	(435)
<b>Total</b>	<b>137 489</b>	<b>61 243</b>	<b>76 248</b>

### **C.1 : Capital Social**

Le tableau de variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	Capital	Rése. légal	Résu. reportés	Résu. de l'exercice	Mod. Compt.	Total
Solde 31/12/2021	3 500 000	-	(47 124)	26 892	-	3 479 768
Résultat à affecter	-	-	26 892	(26 892)	-	-
Résultat de la période	-	-	-	22 134	-	22 134
Solde 31/12/2022	3 500 000	-	(20 232)	22 134	-	3 501 902

### **P.1 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Fournisseurs d'exploitation	6 755	3 817	2 937
Fournisseurs d'immobilisations	677	677	-
Fournisseurs - Factures non parvenues	-	-	-
<b>Total</b>	<b>7 432</b>	<b>4 494</b>	<b>2 937</b>

### **P.2 : Autres passifs courants**

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Personnel - Rémunérations dues	2 428	2 456	(28)
Impôt à liquider	956	200	755
Autres impôts, taxes & versements assimilés	2 229	2 404	(176)
Produits constatés d'avance	5 949	-	5 949
Charges à payer	5 000	-	5 000
Etat - charges à payer produits à recevoir	-	-	-
Actionnaires - comptes courants	156	156	-
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	2 748	2 464	285
<b>Total</b>	<b>19 466</b>	<b>7 680</b>	<b>836</b>

### **R.1 : Charge de personnel**

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Salaires et compléments de salaires	41 874	36 092	5 782
Charges sociales légales	7 148	6 161	987
<b>Total</b>	<b>49 022</b>	<b>42 253</b>	<b>6 769</b>

## **R.2 : Dotations aux amortissements & aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	287	220	67
<b>Total</b>	<b>287</b>	<b>220</b>	<b>67</b>

## **R.3 : Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Entretien et réparations	705	22 900	(22 195)
Primes d'assurances	1 395	1 196	199
Etudes, recherches et divers services extérieurs	2 440	2 680	(240)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	13 386	9 209	4 177
Publicités, publications, relations publiques	100	960	(860)
Transports de biens et transports collectifs du personnel	39	30	8
Déplacement, missions et réceptions	34	1 004	(971)
Frais postaux et frais de télécommunications	534	643	(110)
Services bancaires et assimilés	405	421	(17)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	1 256	1 201	55
Autres impôts, taxes et versements assimilés	469	1 853	(1 385)
Autres charges d'exploitation	585	12 709	(12 123)
<b>Total</b>	<b>21 348</b>	<b>54 806</b>	<b>(33 462)</b>

## **R.4 : Charges financières nettes**

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Charges d'intérêts	137	863	(727)
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>863</b>	<b>(727)</b>

## **R.5 : Produits des placements**

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Produits de placements	102 588	117 075	(14 487)
<b>Total</b>	<b>102 588</b>	<b>117 075</b>	<b>(14 487)</b>

**R.6 : Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Prod net/ces d'imm. & autres gains/élt n. récu.	1	14 079	(14 078)
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>14 079</b>	<b>(14 078)</b>

**R.7 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Char. net/cess d'imm. & aut pert./élts n récu.	3 933	5 419	
<b>Total</b>	<b>3 933</b>	<b>5 419</b>	

# ***Rapport Général***



***Sfax, le 27 Avril 2023***

***Messieurs les Actionnaires,***

***Société Arije El Medina S.A.***

*Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax*

***Messieurs,***

## ***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Arije El Medina S.A. », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 3.528.800 Dinars et un résultat bénéficiaire de 22.134 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la

préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques,

et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Le Commissaire Aux  
Comptes  
Mehdi Ben Daly**

  
**Mehdi Ben Daly**  
**Expert Comptable**  
Avenue Des Martyrs Imm. Pic Ville Centre  
Appartement A62 - 3000 Sfax  
Tél: 74 408 027 / 74 408 028 - Fax: 74 407 082

# ***Rapport Spécial***



***Sfax, le 27 Avril 2023***

***Messieurs les Actionnaires,***

***Société Arije El Medina S.A.***

*Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax*

***Messieurs,***

***Messieurs les Actionnaires,***

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)**

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération ancienne conclue au cours des exercices antérieurs et continuant à produire son effet au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucun engagement envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Le Commissaire Aux  
Comptes**

  
**Mehdi Ben Daly**

---

**Mehdi Ben Daly**  
**Expert Comptable**  
Avenue Des Martyrs Imm. Pic Ville Centre  
Appartement A62 - 3000 Sfax  
Tél: 74 408 027 / 74 408 028-Fax: 74 407 082